SICAP
RÉSEAUX D'ÉNERGIES

Société civile à capital variable -- RCS ORLEANS – SIREN 775 518 764

Service clients : 02 38 32 77 77
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

TARIF REGLEMENTE ELECTRICITE

CLIENTS RESIDENTIELS

Tarifs TTC applicables au 01/02/2024					
Simple tarif Sans différenciation temporelle			Double tarif Avec différenciation temporelle		
Puissance souscrite (kVA)	Abonnement (€/mois)	Part énergie (€/kWh)	Abonnement (€/mois)	Part énergie (€/kWh)	
				Heures Creuses*	Heures Pleines
3	9,69	0,2516	-	-	-
6	12,71	0,2516	13.39	0,2068	0,2700
9	15,96	0,2516	17.00	0,2068	0,2700
12	19,27	0,2516	20.52	0,2068	0,2700
15	22,35	0,2516	23.89	0,2068	0,2700
18	25,4185*	0,2516	27.22	0,2068	0,2700
24	32,2039*	0,2516	34.22	0,2068	0,2700
30	37,9985*	0,2516	40.60	0,2068	0,2700
36	44,8164*	0,2516	47.04	0,2068	0,2700

(*) Suite à une décision des pouvoirs publics (Arrêté du 30 juillet 2015 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité), les puissances de 18 à 36 kVA inclus de l'option Base du Tarif Bleu pour les clients résidentiels ont été mises en extinction et ne sont plus disponibles à la souscription.

Horaires Heures Creuses 6 à 36 kVA (*) **• de 22 h 30 à 6 h 30** **• de 23 h 30 à 7 h 30** **• de 0 h 00 à 8 h 00**

Tarifs TTC TEMPO applicables au 01/02/2024							
Puissance souscrite (En kVA)	Abonnement (en €/mois)	300 Jours Bleus		43 Jours Blancs		22 Jours Rouges	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
6	13.33	0.1296	0,1609	0,1486	0,1894	0,1568	0,7562
9	16.72						
12	20.19						
15	23.39						
18	26.57						
24	38.74						
30	40.16						
36	46.67						

Heures Creuses : jour Bleus, Blancs et rouges de 22h00 à 6h00
Les jours Rouges sont répartis entre le 1er novembre et le 31 mars (hors Samedi et Dimanche)
Les dimanches sont des jours bleus.

Les taxes appliquées sont les suivantes :

- La contribution Tarifaire d'Acheminement
- La CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) : 21€/MWh
- La TVA au taux de 5.5% pour l'abonnement plus les taxes s'y rapportant (CTA) et de 20% pour les consommations plus les taxes s'y rapportant (taxes locales ; CSPE)

Ces tarifs incluent la fourniture d'électricité et la part acheminement.